

L'office fédéral de la statistique livre les chiffres de la criminalité 2010 : c'est la victoire de la sécurité!

Autor(en): **Guéniat, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **9 (2011)**

Heft 24: **La sécurité**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'office fédéral de la statistique livre
les chiffres de la criminalité 2010:

c'est la victoire de la sécurité!

La Suisse devrait fêter sa sécurité en matière de criminalité! Le taux d'infractions pour 1000 habitants a atteint le niveau historiquement le plus bas depuis que l'on comptabilise les crimes et les délits dans notre pays sous la forme d'une statistique fédérale, soit depuis 1982, presque 30 ans. Un taux de 49 infractions au code pénal suisse en 1982 contre un taux de 35 infractions en 2008.

Il s'agit là d'une nette amélioration de la situation de la criminalité dans notre pays, un succès. Certains objectaient à cette statistique que tous les délits et les crimes du code pénal n'étaient pas comptabilisés et donc que les chiffres ne reflétaient pas la juste évolution. En effet, cette statistique ne comprenait que les infractions poursuivies d'office, soit les délits les plus fréquents (les vols) et les plus graves, négligeant au passage les délits de moindre gravité, soit les délits poursuivis sur plainte (voies de fait, injures, dommages à la propriété, etc.). La porte était ainsi ouverte aux spéculations sur l'augmentation des incivilités, du vandalisme, bref, une somme de détérioration de nos conditions de vie, inexorablement en accroissement dans l'esprit populaire. La réforme de la statistique fédérale est enfin arrivée, dès 2009, nous laissant au passage l'analyse d'une situation tenant compte de tous les paramètres, soit

l'intégralité du code pénal, de la loi fédérale sur les stupéfiants, de la loi fédérale sur les étrangers et de toutes les lois spéciales. Il n'y a donc plus aucun espace de liberté aux divagations subjectives de tout un chacun, la vision est dorénavant globale. Ainsi, l'on apprend que le taux d'infraction pour 1000 habitants, ceci pour toutes les infractions du code pénal suisse, était de 72 en 2009 alors qu'il était de 68 en 2010, soit une diminution de -5.5%. Les dés sont jetés, la situation criminelle en Suisse n'est pas en perpétuelle augmentation, sa courbe n'est pas linéairement décevante.

Un constat qui dérange

Pourtant, peu nombreux sont ceux qui acceptent de l'entendre. Ce constat dérange. Sur l'évolution de la criminalité, il ne coïncide ni avec la perception subjective, ni avec la conviction de l'immense majorité des citoyens. Il existe donc un net décalage entre l'appréhension de l'évolution de la criminalité dans sa réalité et le modèle édifié par la conscience populaire.

Ce phénomène n'est pas étonnant en soi. Il a déjà été largement étudié en criminologie dans les recherches sur le sentiment d'insécurité. Batiste Viredaz¹, dans *Le sentiment d'insécurité: devons-nous avoir peur?*, conclut que «(...) toujours plus de recherches empiriques montrent clairement que l'insécurité propre aux sociétés occidentales est celle d'un décalage toujours plus grand entre les nécessités de la vie courante et les moyens dont il faut disposer pour y arriver. L'insécurité est donc aussi sociale ou existentielle. Les gens ont peur parce que leurs conditions d'existence sont fragiles, parce que l'avenir apparaît toujours plus incertain et parce que

la maîtrise de l'ensemble des risques qui nous menacent est devenue tout simplement impossible.»

Le regard porté sur la criminalité répond vraisemblablement aux mêmes règles que celles qui régissent le sentiment d'insécurité. Le décalage de perception est certainement dû, dans une large mesure, à l'effet de contexte ou l'effet Rosenthal^{2,3}. L'effet de contexte est une direction de l'esprit qui, à l'opposé de la culture du doute, tend à la certitude acquise ou à la conviction univoque. Tout se passe comme si le cerveau humain, avec son raisonnement et en l'absence d'une méthodologie adéquate, ne cherchait qu'à vérifier ce qu'il cherche. Le moindre indice ne parvient qu'à lui confirmer qu'il est bien dans la bonne direction, comme si la vérité se trouvait sur un seul chemin. Ce phénomène n'est pas anodin. On observe là une composante principale des mécanismes qui sont à l'origine de la plupart des erreurs judiciaires, notamment lorsque les enquêteurs ou les juges n'adoptent pas une méthodologie permettant d'élaborer des pistes de réflexion variées, de rester en permanence ouverts à plusieurs hypothèses, d'évoluer enfin dans un contexte d'évaluation et d'interprétation aussi neutre que possible, hors du champ de toute forme d'influences. C'est précisément par un tel biais du raisonnement que la plupart des gens se forment leur opinion ou leur conviction, se fondant sur un seul canal d'information: les médias. Chaque nouvel article, chaque nouvelle émission sur un événement grave et choquant paraît confirmer pleinement l'hypothèse de l'intensification de la criminalité.

Pourtant, les chiffres, tant des statistiques de police que de justice, mon-



Par Olivier Guéniat.

Commandant
de la police jurassienne

trent bel et bien une diminution de la criminalité. Le risque de victimisation a diminué de l'ordre de plus de 25% ou, dit autrement, il y a eu durant une période de 28 ans à peu près 50'000 victimes d'infractions au code pénal suisse en moins. Mieux encore, par rapport au pic supérieur de la criminalité atteint en 1991, il y a 20 ans, ce ne sont pas moins d'environ 80'000 crimes et délits qui sont enregistrés en moins et donc autant de victimes. Cette baisse est phénoménale et indique incontestablement que la sécurité s'est globalement améliorée dans notre pays. C'est en tous cas ce que montre la statistique policière de la criminalité.

Malheureusement, tout ne s'arrête pas à cette conclusion, les choses étant un petit peu plus compliquées, car s'il est vrai que la statistique policière de la criminalité est globalement un indicateur fiable d'une tendance qu'il faut croire, tous les crimes et délits qui y sont répertoriés ne montrent pas la même fiabilité ou autrement dit ne reflètent pas une activité criminelle telle qu'elle se déroule dans la réalité. L'important est donc de le savoir et d'en tenir compte, il s'agit là de l'activité d'interprétation. Qu'en est-il alors?

Les délits contre le patrimoine

Oui, les délits contre le patrimoine (vols, vols par effraction, vols de véhicules, brigandages, escroqueries, abus de confiance, vols de véhicules, etc.) sont dans l'immense majorité réputés indicateurs fiables. Ils sont donc de bons descripteurs de ce qui se passe dans la réalité suisse. Pourquoi? Parce que les citoyens suisses ont l'habitude de les annoncer comme le montrent les sondages de victimisa-

tion qu'effectuent les criminologues périodiquement. Cette habitude est peut-être due d'ailleurs à un réflexe induit par les assurances qui exigent le dépôt d'une plainte pour entrer en matière quant au remboursement du bien volé ou endommagé. On dit alors que le chiffre noir (crimes et délits qui ne sont pas annoncés) est faible et que le taux de reportabilité (le taux d'annonce) élevé. Or, lorsque l'on observe le nombre total de crimes et délits du code pénal comptabilisés dans la statistique policière fédérale, en l'occurrence 527'987 en 2010, on remarque que presque la moitié (48.7%) des crimes et délits sont constitués par les vols (183'386) et 71.7% par les délits contre le patrimoine (au total 378'581). Ce sont donc les délits contre le patrimoine qui influencent la courbe de la criminalité, les délits contre l'intégrité physique ou sexuelle n'ayant pratiquement aucune influence quelle que soit leur variation, c'est une question de proportions.

Or ce sont les délits contre le patrimoine qui ont diminué de manière significative à travers les 28 dernières années contribuant ainsi à augmenter la sécurité et à diminuer les risques d'être victime d'un vol. Par exemple, le nombre de vols par effraction (cambriolages dans les habitations, commerces et industries, etc.) était de 50'210 en 2010 (51'758 en 2009, 55'688 en 2008), alors qu'il y en avait 71'330 en 1982 et même 83'416 en 1998, donc plus d'un tiers de cambriolages en moins commis en Suisse en moins de 13 ans et une diminution de l'ordre de 30% en 28 ans. Si ce n'est pas specta-

culaire en termes de sécurité, qu'est-ce qui l'est? D'autant plus que dans l'intervalle, le monde s'est transformé radicalement au niveau de la mobilité, de la communication, des transports, des migrations, du nombre d'habitants en Suisse, etc. Sans compter que le mur de Berlin est tombé et qu'à l'époque je me souviens du discours catastrophiste des prédicateurs de la criminalité qui annonçaient déjà les envahisseurs-voleurs venus de l'Est et toutes sortes d'autres transmutations, dont l'explosion des crimes et des délits. Décidément, on aime se faire peur en Suisse! D'ailleurs, n'est-ce pas ce que l'on spéculait ces derniers temps sur les

Roumains et les Bulgares d'Europe? Encore un destin que l'on peine à maîtriser et qui distille son lot d'angoisses. Insécurité, quand tu nous tiens!

Brigandage en augmentation

Que faut-il encore retenir des crimes et délits contre le patrimoine: les vols de véhicules tels qu'ils sont présentés (50'211) dans le rapport de la police fédérale peuvent s'avérer trompeurs si l'on s'imagine qu'il s'agit de vols de voitures. Or, il n'en est rien puisque ce sont environ 2500 voitures qui sont déclarées volées chaque année en Suisse, soit 5.1% du total de la rubrique vols de véhicules. L'immense majorité des vols de véhicules concerne les vélos (dont un très grand nombre de vols d'usage uniquement). Mais il faut retenir avant tout qu'en 1982, ce ne n'était pas moins de 105'780 vols de véhicules qui étaient enregistrés par



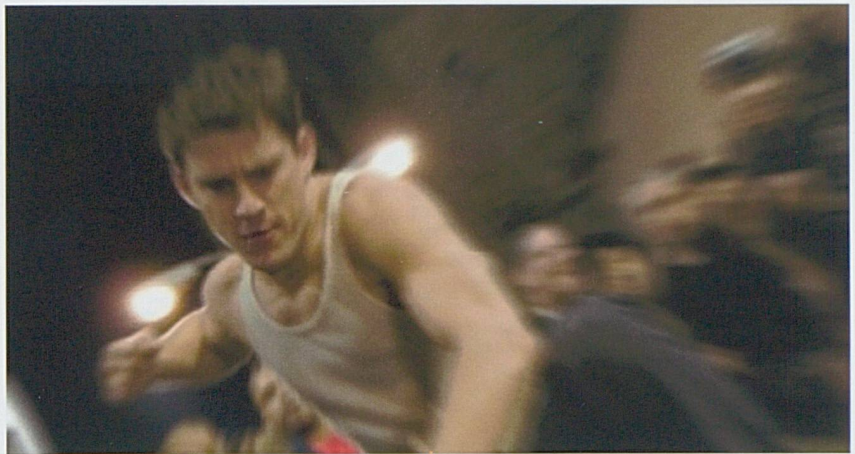
les polices cantonales suisses. Il y en a donc aujourd'hui plus de la moitié moins! Et Dieu que le Suisse est attaché à sa sainte voiture! Des vols à l'arraché, 23% en moins en 2010 (1553) qu'il n'y en avait il y a 28 ans (2028); des escroqueries, 34% de plus en 2010 (9403, vraisemblablement en lien avec un nombre croissant d'escroquerie par Internet) qu'en 1982 (7017), mais 23% en moins qu'il y a 18 ans (12'214); des vols à l'arrachée, 27% en moins en 2010 (1553) par rapport à 1982 (2153), et 40% en moins qu'il y a 19 ans (2600).

Seule ombre au tableau des délits contre le patrimoine, qui permet d'ailleurs de faire le lien avec les délits de violence, les brigandages (vols avec violence - arme ou sans arme avec contrainte) sont en augmentation: 2853 en 2010 contre 1477 en 1982, une augmentation du simple au double, cela pourrait faire frémir, mais la tendance est à la baisse puisqu'on en enregistrerait 3042 en 2007 (-6%). Cependant, cette infraction, selon la définition du code pénal suisse comprend tant le hold-up du crime organisé de haut niveau que le racket entre camarades de classes collégiennes. Alors, pour y voir plus clair, il faut se référer par exemple aux brigandages avec arme à feu, indicateur indiscutable de la dangerosité s'il en est. Il y a en avait 446 en 1982, alors que l'on en a enregistré 356 en 2010, 416 en 2009, même 212 en 2006 (plus de la moitié moins qu'en 1982!), soit 20% en moins en 2010 qu'il y a 28 ans. Non, la Suisse n'est pas devenue le Bronx que pourraient laisser penser les chiffres relatifs aux brigandages révélés par la statistique policière suisse de la criminalité 2010, ni par

le tintamarre médiatique que suscite chaque hold-up commis sur Genève ces derniers mois et la surcouche du débat politique sur Schengen qui les accompagne. On note d'ailleurs une diminution des brigandages (art. 140 al. 1-3 du CPS) de l'ordre de -19% entre 2010 (2840) et 2009 (3487).

Les délits contre l'intégrité physique et sexuelle

Commençons par les infractions les plus graves, les homicides intentionnels. Le chiffre noir est quasi nul, car



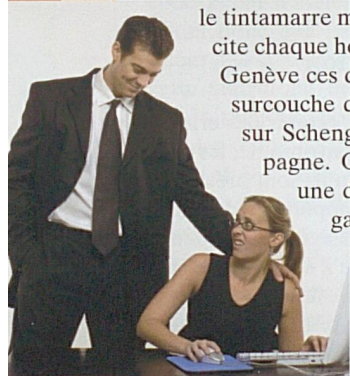
s'agissant d'une infraction grave, la police est systématiquement informée et enquête avec sérieux. Ce sont 53 homicides intentionnels ayant entraîné la mort qui ont été enregistrés en 2010, contre 51 en 2009, 54 en 2008, 57 en 2007, mais 83 en 1982, même 110 il y a 20 ans! Les homicides par arme à feu (avec les tentatives) se chiffraient à 70 en 1982 et se sont effondrés à 40 en 2010. Non, la Suisse n'est pas devenue le Chicago de l'Europe, il y a objectivement beaucoup moins de risques de se faire tuer aujourd'hui que par le passé. Ce constat va à l'encontre de l'imaginaire collectif qui est persuadé qu'il y a immensément plus de décès par meurtres et assassinats aujourd'hui que par le passé. Que de fantômes et quel gâchis!

Examinons maintenant les lésions corporelles qui comprenaient dans l'ancienne statistique (1982-2008) tant les lésions corporelles simples (mâchoire cassée ou œil tuméfié ou arcade sourcilière ouverte après un coup de poing, bref des lésions dont les séquelles ne sont pas irréversibles) que les lésions corporelles graves (lésions permanentes et handicapantes). Heureusement, les lésions corporelles simples et graves ont été séparées dans la nouvelle statistique. Au total, ce sont 9338 infractions qui ont été comptabilisées en 2010, contre 9787 en 2009, soit moins de 2% de toutes les infractions compilées dans la statistique policière de la criminalité. Le nombre de lésions corporelles graves était de 487 en 2010 contre 524 en 2009. Il ne s'agit pas d'un indicateur fiable de la criminalité parce que le chiffre noir est tout simplement énorme (selon ce que nous enseignent les sondages de victimisation). Il est donc extrêmement difficile, voire impossible, de se livrer à une quelconque interprétation. Ce qui est cer-

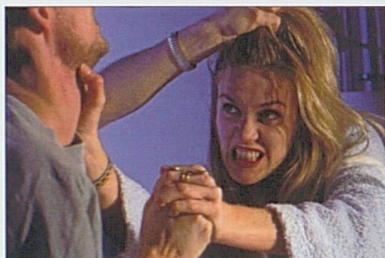
tain, c'est qu'il se commet immensément plus de lésions corporelles dans la réalité, dans la vie ordinaire, que celles qui sont annoncées à la police (on parle ici d'un facteur 10). Alors que mesure-t-on lorsque l'on constate qu'il y avait 2915 lésions corporelles (simples et graves) enregistrées en 1982? Plus de lésions corporelles dans la réalité ou une augmentation du taux d'annonce à la police? Il est difficile de le savoir sauf si l'on se réfère aux sondages de victimisation qui indiquent non pas une augmentation de l'ordre de 200%, mais bel et bien une croissance inférieure à 10% en un peu plus de 20 ans. Est-ce grave? Oui, parce que cela nous rappelle que notre environnement a changé durant cette période, qu'il a profondément muté, mais surtout que notre rôle dans celui-ci n'est plus vraiment le même. Il y a certainement une baisse de la tolérance aux contrariétés traduite par une hyper réactivité, il y a plus que vraisemblablement une érosion marquée du respect de l'autorité, il y a inexorablement des problèmes sociaux et urbains persistants pour ne pas dire aggravés.

Le problème des couples

Parallèlement, il ne faut pas négliger non plus, lorsque l'on tente d'interpréter des compilations d'infractions de violence qui se produisent en général entre deux individus, qu'il ne s'agit pas de compter un nombre d'affaires de violence, mais un nombre d'infractions. Or, lorsque qu'une infraction de lésions corporelle débouche sur une plainte à la suite d'une bagarre par exemple, il n'est pas rare que le second protagoniste dépose également plainte contre son rival. Il s'agit là de «l'effet de la double coche», plainte et contre-plainte, qui gonfle artificiellement les statistiques. Mon expérience



de terrain me permet de prétendre, même si je n'en ai pas les preuves chiffrées, qu'il est de plus en plus fréquent qu'une contre-plainte soit déposée, ceci pour pratiquement toutes les infractions comportant une norme de violence (lésions corporelles, voies de fait, menaces, contraintes, injures), étant entendu qu'une affaire peut concerner plusieurs infractions, donc générer jusqu'à six coches réparties dans les différentes catégories d'infractions. Enfin, il faut aussi tenir compte que les lésions corporelles commises dans le cadre des relations de couples sont systématiquement traitées depuis 2004 (changement du code pénal suisse) par les policiers, alors qu'auparavant, il fallait le dépôt d'une plainte pour que l'affaire débouche sur une dénonciation. Le tabou de l'étanchéité de la famille a commencé à s'effriter tant et si bien



qu'il coïncide avec une augmentation d'enregistrement d'infractions qui existaient déjà il y a bien longtemps, mais qui n'étaient simplement pas officialisées, donc pas comptabilisées.

Alors comment rester serein devant ces chiffres d'infractions de lésions corporelles et les difficultés d'interprétations? Il y a un moyen qui consiste à ne tenir compte que des lésions corporelles inhérentes à l'utilisation d'une arme à feu ou d'une arme blanche, puisque ces indicateurs existent. Pour ces affaires-là au moins, il est quasi certain que le chiffre noir est terriblement amoindri, pour ne pas dire inexistant. On constate ainsi que le nombre de lésions corporelles produites par une arme à feu s'est chiffré à 37 en 2008, contre 105 en 1982, donc plus de la moitié en moins! Dans la nouvelle statistique, on constate que 10 lésions corporelles graves commises par arme à feu ont été enregistrées en 2010 et 11 en 2009. Et dire que nous étions 7'785'806 habitants en Suisse en 2010, le nombre de blessés par balle est vraiment négligeable. Quelle bonne surprise et quelle gifle aux théories du tout-sécuritaire. Et les lésions corporelles à l'arme blanche? Le même nombre en

2008 (455) qu'en 1990 (478), dans un intervalle de 18 ans, beaucoup moins qu'en 1997 (684), mais sensiblement plus qu'au début des années 80 (261 en 1982)...ce qui me permet de postuler que la génération Bob Dylan avait du bon. Il est évident qu'il y a plus d'individus qui sortent de chez eux en emmenant un couteau qu'il y a une trentaine d'années, parce qu'ils envisagent que quelque chose peut leur arriver. Ils prennent donc un dispositif qui coïncide à une évaluation d'un risque. La conséquence est que l'utilisation de l'arme blanche est plus fréquente aujourd'hui que par le passé. La nouvelle statistique nous apprend que la tendance n'est pas à la hausse, 110 lésions corporelles graves ayant été produites avec une arme coupante/tranchante ou contondante, contre 120 en 2009. Moins d'un blessé grave tous les deux jours.

On objecte souvent à ces chiffres que les violences de moindre gravité (sur plainte) ont fortement augmenté. Là aussi, la perception est totalement faussée: les voies de fait ont diminué de -4% entre 2010 (13'104) et 2009 (13'596), les contraintes de -12%, les séquestrations/enlèvements de -14%, les menaces de -6%, les participations à une agression de -3%, les participations à une rixe sont stables. Non, tout n'est pas en train de se détériorer, bien au contraire. N'oublions pas non plus que près de 38% des infractions de violences ont été commises dans l'espace privé!

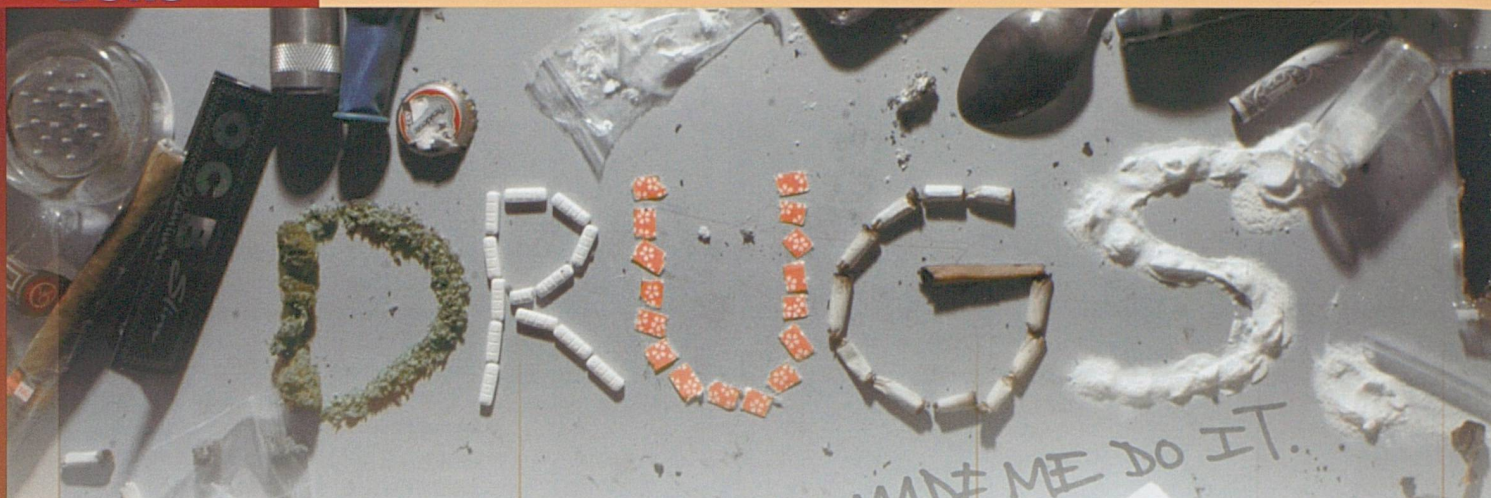
Enfin, en ce qui concerne les délits contre l'intégrité sexuelle (viols, contraintes sexuelles, actes d'ordre sexuel avec des enfants, etc), il est impossible de donner un sens à la forte augmentation du nombre de viols annoncés à la police (424 en 1982 contre 543 en 2010, 666 en 2009) en quelques 28 ans, sinon de postuler que ce phénomène est dû en très grande partie à l'effritement du tabou de la sexualité (les victimes osent plus annoncer leur victimisation) et à la meilleure prise en charge, au meilleur accompagnement de la victime. D'ailleurs, la courbe de l'évolution des viols ne varie pas ou très peu de 1982 à 1998 et décolle au moment de l'introduction et de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aide aux victimes. Les sondages de victimisation nous indiquent parallèlement que le taux d'annonce est très faible par rapport à la réalité vécue par les femmes au cours de leur vie, notamment pour ce qui concerne les

viols et les contraintes sexuelles. Elles sont plusieurs dizaines de milliers à être victimes et nous n'enregistrons que quelques centaines de victimes.

En résumé, il est possible de conclure qu'il y a une très nette amélioration, en Suisse, ces vingt dernières années, des risques de victimisation d'un crime ou d'un délit grave contre l'intégrité physique ou sexuelle...C'est en soi encore une excellente nouvelle.

Les mineurs auteurs d'infractions au code pénal suisse

La statistique policière de la criminalité nous renseigne sur les infractions dont l'auteur a été identifié et dont on sait qu'il est mineur (âgé entre 10 et 18 ans). Il est donc possible de calculer le pourcentage d'infractions (avec l'avantage d'être affranchi de l'évolution démographique) commises par des auteurs mineurs par rapport au nombre total d'infractions commises par tous les auteurs identifiés en Suisse et par année, il est de 19.5% en 2008 (19.8% en 2007). Or, ce pourcentage était de 36.1% en 1982! Le minimum des minima parmi les 28 dernières années a même été atteint en 2005 avec 17.9% et les pourcentages annuels mesurés depuis 2003 sont en dessous de la moyenne des 28 dernières années! Et pourtant, la délinquance des jeunes focalise toute l'attention depuis quatre ans à en perdre la raison. Cherchez l'erreur. Ce que l'on retient des chiffres qui sont annoncés dans le cadre de cette statistique, c'est que les mineurs violent moins, même beaucoup moins que par le passé, mais qu'ils sont inquiétés beaucoup plus fréquemment pour des infractions comportant une norme de violence (attention à l'effet de distorsion dû au chiffre noir!) et pour les atteintes à l'intégrité sexuelle (il s'agit justement du sujet du livre que j'ai écrit, *La délinquance des jeunes - l'insécurité en question*⁴). Ces chiffres m'inspirent surtout et avant tout le fait que la stigmatisation contemporaine orientée sur la délinquance des jeunes est déshonnête, car l'évolution des infractions violentes ou à caractère sexuel imputables aux jeunes n'est autre que l'image miroir de celles des adultes. N'est-ce pas là le début d'un embryon de réponse relative aux solutions pour diminuer les problèmes liés aux jeunes? Ne faudrait-il pas réhabiliter la théorie de l'exemplarité? Beaucoup de



monde n'aime pas la résonance de ces chiffres, car elle ne correspond pas à la représentation qui prédomine dans l'opinion publique. Certains me disaient que l'ancienne statistique ne comportait tous les délits du code pénal et que les pourcentages que j'avais ces dernières années étaient fantasmés, car ils n'englobaient pas les délits de moindre gravité (sur plainte), ce que l'on appelle souvent les incivilités (les injures, les voies de fait et, surtout, les dommages à la propriété communément appelés le vandalisme). Je ne cache pas que j'étais inquiet de voir mes hypothèses remises en cause par la nouvelle statistique qui tient désormais compte de ces paramètres. Le part des infractions commises par des auteurs âgés de moins de 18 ans (13497) par rapport à l'ensemble des infractions dont l'auteur a été dénoncé (79211) est de 17%! L'ancienne statistique était donc parfaitement valide, mon propos également.

Oui, ce sont les délits de moindre importance, poursuivis sur plainte uniquement, qui sont en augmentation à travers les ans, pas les délits graves. L'idée prédominante de la commission de délits de plus en plus graves, de violences gratuites, est un fantasme. Les chiffres indiquent plutôt que notre société est en quête inexorable d'une vie moins violente et ainsi notre baisse de tolérance face à un certain nombre d'actes imputables aux mineurs et transgressant les règles: le taux d'annonce de délits mineurs progresse. Mentionnons enfin que les débats sur la sévérité des peines privatives de libertés à l'encontre des mineurs sont des leurres qui titillent nos instincts primitifs. Il n'y a eu en Suisse que 28 mineurs qui ont été condamnés à une peine privative de liberté sans sursis de plus de six mois durant l'année 2009. Cela signifie qu'il n'y a eu en Suisse, sur un total d'un million de mineurs, que 28

auteurs qui ont commis des délits gravissimes. C'est extrêmement peu, à tel point que nous sommes enviables lorsque l'on porte un regard de l'extérieur sur notre pays.

Les produits stupéfiants

La statistique de police en matière de produits stupéfiants n'est pas très intéressante, ni passionnante, car elle est le reflet de l'activité policière principalement, présentant le risque d'être relativement éloignée de la réalité. Pour illustrer ce propos, il n'y a qu'à imaginer que si l'on double l'effectif policier astreint à cette mission, on double dans le même temps le nombre de dénonciations. Ou encore, lorsqu'une enquête est consacrée à un réseau de trafiquant de cocaïne, les trafiquants d'autres produits ont la paix. Pire, une enquête dans un milieu particulier (par exemple, dans le milieu dominicain) permettra de glaner une foule d'informations qui permettront d'ouvrir d'autres enquêtes; il s'agit d'un effet «vis sans fin», susceptible de biaiser toute velléité d'interprétation d'une telle statistique.

Qu'apprend-on? Que les saisies de cocaïne opérées à Zurich représentent plus de 300 kg sur un total d'environ 400 kg de cocaïne saisie en Suisse. C'est normal puisqu'il y a l'aéroport de Kloten qui est un microcosme et une des voies d'acheminement de la cocaïne en Suisse depuis l'Amérique latine. D'ailleurs, une statistique des saisies en grammes n'est pas valide si l'on veut mesurer l'ampleur d'un marché illicite, puisqu'une saisie de plusieurs dizaines de kilos (qui peut même ne pas être destinée à la Suisse) va bouleverser les classements. Bref mieux vaut ne pas trop s'arrêter sur cette compilation de chiffres.

Il faut retenir qu'il n'y a pas de chambardements sur le marché des produits stupéfiants depuis plusieurs

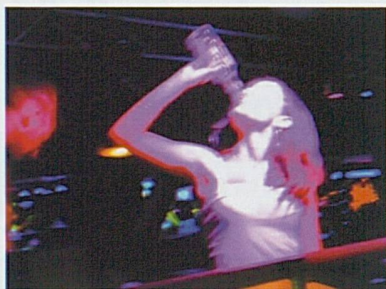
années en Suisse, mis à part que le marché de l'héroïne a été substitué par celui de la cocaïne, mais cela fait un peu plus de huit ans qu'on le sait. C'est la guerre d'Afghanistan qui a interrompu momentanément les flux. De plus, la fin de la guerre du Kosovo (pays de transit durant la période de guerre) a encore accentué le déclin du marché de l'héroïne en Suisse. Parallèlement, l'opium d'Afghanistan a trouvé de nouveaux marchés dans les pays voisins et sur un autre axe (de l'Ouzbékistan à la Russie). Sur le marché terriblement opportuniste de la toxicomanie, une brèche est bien vite colmatée, la cocaïne s'y est engouffrée.

La seule bonne nouvelle de cette statistique suisse des stupéfiants réside dans le nombre de décès dus à la consommation: il y en a eu 150 en 2008 (les chiffres ne sont plus disponibles dans la nouvelle statistique) alors qu'il y en avait jusqu'à 419 en 1991, soit deux tiers de morts en moins en l'espace de 17 ans. L'année 2008 coïncide au minimum du nombre de décès depuis 21 ans (196 en 1987).

Il se consomme en Suisse au minimum 4,5 tonnes de cocaïne et d'héroïne (environ 25'000 toxicomanes qui achètent chaque jour un ½ gramme), pour un chiffre d'affaire annuel à la vente de l'ordre de CHF 550'000'000.-. Il s'agit bien sûr d'une estimation basée sur minimum consensuel. La réalité nous permet de spéculer qu'il existe un marché en toute vraisemblance 4 fois plus grand. Au niveau du cannabis, la consommation minimale peut être estimée à plus de 130 tonnes par année pour un chiffre d'affaire à la vente de plus de CHF 1'300'000'000.- (250'000 toxicomanes à 10 grammes par semaine). Bref, ces marchés restent impressionnants et colossaux par rapport aux moyens engagés dans la lutte contre ces fléaux.



Enfin, les trafiquants de produits stupéfiants ne sont pas à plus de 90% des étrangers comme on a pu l'entendre dans le discours de certains politiciens, puisque la statistique nous enseigne que sur 6511 dénonciations pour trafic de stupéfiants, 3966 sont de nationalité étrangère (60%), dont 1623 ne sont pas domiciliés en Suisse.



Conclusion

Ainsi donc, même s'il ne fait aucun doute que la société s'est pacifiée au fil de son évolution, ce constat ne fait pourtant pas partie de la conscience populaire, bien au contraire. Faut-il le démontrer encore une fois, ce processus résulte très vraisemblablement du fait que l'information sur la criminalité ne tient absolument pas compte de cette évolution et est sur représentée par des faits criminels ponctuels. Albert Einstein, ouvre un échange épistolaire avec Freud, en 1932 déjà, en relevant que l'intelligence se laisse aisément et entièrement influencer par le « papier imprimé »⁵. Le débat politique basculerait, au gré de ce qui est publié dans la presse, du côté des émotions plutôt que de focaliser son analyse dans le rationnel. C'est certainement là que le sentiment d'insécurité trouve son existence et sa forme. Les médias, en effet, ne favorisent pas toujours la coïncidence entre les faits et leurs représentations. Il est désormais avéré que le système des médias joue un rôle déterminant dans la manière dont nous construisons nos catégories.

Certes, ceci ne doit pas nous amener à faire le déni que des problèmes importants existent et se posent, liés notamment à la violence, et qu'ils émergent avec l'apparition de nouveaux enjeux de société, comme la consommation de pornographie, de cannabis et d'alcool, la gestion du temps libre des adolescents et l'affaiblissement du contrôle parental, le marché des biens de consommation ciblé sur les jeunes ou encore la dégradation du statut social de certains d'entre eux. Pour répondre à ces défis, les actions se déclinent toujours en trois axes: préventifs, curatifs et répressifs, dans un équilibre cohérent et réfléchi, adapté à chaque région de Suisse selon ses besoins. Il ne devrait pas y avoir de débat national sur la sécurité. Retenons que les propositions simplistes et électoralistes, émises sur un plan national, ne sont pas des solutions viables. Retenons aussi que si l'on sait que la délinquance est fortement liée à la précarité du statut social, à l'accès à la scolarisation, à la formation, et, de manière générale, à l'intégration, c'est bel et bien à ces niveaux qu'il faut investir de manière prioritaire, sachant que ces variables contribuent à nous faire vivre dans une société encore meilleure.

Pour terminer, il faut insister sur la nécessité « thérapeutique » de combiner l'approche de la violence fondée sur les seuls médias, c'est-à-dire à chaud, au cas par cas, saturée de subjectivité et d'émotion, avec une analyse rationnelle plus distanciée, appuyée sur des éléments comptables et factuels plus objectifs. Le citoyen est pourtant piégé et condamné à se satisfaire de la parole des fast-thinkers, qui, sous le fouet de l'urgence, sont censés rapporter leurs informations à toute vitesse. Déniant tout lien entre le temps et la qualité d'une réflexion, la tendance actuelle des journalistes est de penser à vitesse accélérée ou de donner la parole à des interlocuteurs

priés de penser vite. C'est pourquoi il ne faut pas se priver de rappeler, avec Bourdieu, la nécessité de lutter contre le fast-thinking, à la télévision comme dans la presse radiophonique ou écrite: « Le discours articulé, qui a été peu à peu exclu des plateaux de télévision – la règle veut, dit-on, que dans les débats politiques, aux Etats-Unis, les interventions n'excèdent pas sept secondes – reste en effet une des formes les plus sûres de la résistance à la manipulation et de l'affirmation de la liberté de pensée. »⁶

Bibliographie

¹ Baptiste Viredaz, *Le sentiment d'insécurité: devons-nous avoir peur?*, Les Editions de l'Hèbe, 2005.

² M.J. Saks, D.M. Risinger, R. Rosenthal, W.C. Thompson, *Context effects in forensic science: a review and application of the science of science to crime laboratory practice in the United States*, *Science and Justice*, 2003, Volume 43, N° 2.

³ D.M. Risinger, M.J. Saks, W.C. Thompson, R. Rosenthal, *The Daubert/Kumho implications of Observer Effects in Forensic Science: Hidden Problems of Expectation and Suggestions*, *California Law Review*, 2002, volume 90, N° 1.

⁴ Olivier Guéniat, *La délinquance des jeunes - l'insécurité en question*, Presses polytechniques et universitaires romandes, collection *Le Savoir Suisse*, Lausanne, 2007

⁵ Albert Einstein, Sigmund Freud, *Pourquoi la guerre?*, Institut de coopération intellectuelle, Société des Nations, 1933

⁶ Pierre Bourdieu, *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, Paris: Liber - Raisons d'agir, 1996, p. 7